Charte d'accueil du jeune enfant

PAR LES ASSISTANT•E•S MATERNEL•LE•S DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE D'ESTRÉES

Un outil élaboré en concertation avec les professionnel•le•s de la petite enfance afin de garantir aux enfants, aux parents et aux assistant•e•s maternel•le•s une relation sereine.

Plaine d'Estrees COMMUNAUTÉ DE COMMUNES · RAM · oise LE DÉPARTEMENT · ALLOCATIONS FAMILIALES · msa santé famille retraite services

Charte d'accueil du jeune enfant

QUI EST VOTRE ASSISTANT MATERNEL ?

L'assistant maternel est un professionnel de la petite enfance de l'accueil à domicile.

L'assistant maternel a suivi des formations certifiantes CAP AEPE (certificat d'aptitude professionnelle accompagnant éducatif petite enfance).

L'assistant maternel est agréé par le Conseil départemental de l'Oise.

L'assistant maternel s'inscrit à des formations, il fait évoluer ses pratiques professionnelles.

COMMENT UN ENFANT EST-IL ACCUEILLI PAR L'ASSISTANT MATERNEL ?

L'assistant maternel accueille tous les enfants sans distinction, avec leur propre histoire.

L'assistant maternel crée un environnement adapté, sécurisé, stable et prévisible.

L'assistant maternel respecte le rythme de chaque enfant et il prend en compte ses capacités.

L'assistant maternel ne fait pas à la place de l'enfant, il l'accompagne vers l'autonomie, il le valorise pour que chaque enfant se sente aimé dans le groupe.

L'assistant maternel favorise l'éveil de l'enfant, il lui propose des jeux et des activités adaptés à ses capacités, il favorise son épanouissement par le plaisir.

QUELLE RELATION ENTRE ENFANT, PARENTS ET ASSISTANT MATERNEL ?

Une relation triangulaire parents-enfant-assistant maternel s'établit.

L'assistant maternel crée une relation sécurisante et bienveillante avec l'enfant, il lui parle, lui explique, il l'écoute et accueille ses émotions.

L'assistant maternel construit une relation de co-éducation avec les parents afin d'assurer l'épanouissement physique et psychologique de l'enfant.

L'assistant maternel transmet et communique avec les parents.

Parents et assistant maternel établissent une relation employeur/salarié de confiance et de bienveillance dans le respect du contrat de travail et de la convention collective nationale de travail des assistants maternels du particulier employeur.

En entrant dans la vie privée de l'assistant maternel , les parents s'engagent à respecter l'intimité, le cadre familial et les horaires de travail établis au contrat.

Le ou les parent(s)

L'assistant maternel

Autour de l'enfant

Conseil départemental
PMI
Convention collective
Pajemploi
CAF

Associations
RAM

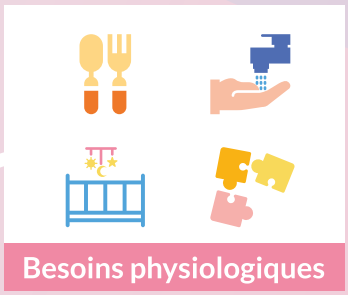

Besoins physiologiques

Responsabilité

Respect

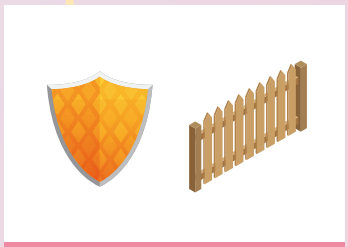

Besoin de sécurité

Besoin d'accomplissement

Plaisir

Confiance

Socialisation

Éducation

Besoin d'appartenance

Intégration

Amour

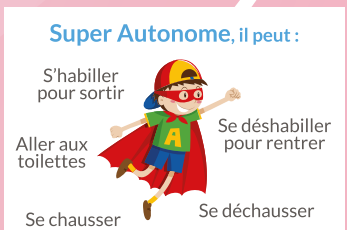

Besoin d'estime de soi

La famille

L'assistant maternel

CO-ÉDUCATION • ÉCHANGE • RELATION • ÉCOUTE • BIENVEILLANCE

La charte d'accueil du jeune enfant est un outil conçu par les assistants maternels de la Plaine d'Estrées sous l'impulsion du relais d'assistants maternels (RAM) de la communauté de communes.

Les missions du RAM :

- Informer parents et professionnels de la garde à domicile sur leurs droits et leurs obligations,
- Accompagner les professionnels grâce à des ateliers d'éveil collectifs et des temps de rencontre,
- Accompagner les parents dans la recherche d'un mode de garde,
- Informer les parents employeurs (démarches administratives, contrat de travail...).

Contact

03 44 41 83 22

ram@cc-pe.fr

Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées
1 rue de la Plaine – BP 15
60190 Estrées-Saint-Denis

Retrouvez le répertoire destiné aux familles et aux professionnels,
le calendrier des ateliers du RAM et d'autres infos pratiques sur notre site :

www.ccplaine-estrees.com : rubrique Famille

Plaine d'Estrees
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conception : CYNOXIA.COM - 2020 - Papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique